



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Communiqué de Saint-Josse,
Jeudi 02/04/2026

Communiqué de Presse

« Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode, le 1er avril 2026 - HotSpot Quartier Nord : entrée en vigueur des mesures de sécurité et fermeture nocturne des établissements accessibles au public. »

Les mesures de sécurité adoptées dans le cadre du HotSpot Quartier Nord entrent en vigueur ce 1er avril. Elles prévoient notamment la fermeture nocturne de l'ensemble des établissements accessibles au public, y compris les lieux de prostitution.

Adoptées par les Conseils communaux de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode en mars dernier, les Ordonnances de Police seront d'application jusqu'au 1er juillet inclus.

Concrètement, ces mesures imposent la fermeture de tous les établissements concernés à une heure du matin au plus tard, et ce jusqu'à six heures. Elles ont été prises dans le cadre de la stratégie régionale de lutte contre le trafic de drogues.

Cette décision s'inscrit dans le travail mené au sein de la Task Force Locale (TFL) Nord, en coordination étroite avec les autorités régionales et les services de police.

Le dispositif s'intègre dans la stratégie des HotSpots régionaux, décidée par le Conseil régional de sécurité (CORES) et pilotée par safe.brussels. Cette approche permet de concentrer, sur un périmètre strictement délimité, les moyens des autorités communales et régionales afin de lutter plus efficacement contre les phénomènes de criminalité, en particulier le trafic de stupéfiants.

Le Quartier Nord, reconnu comme HotSpot régional depuis avril 2024, constitue à ce titre le plus vaste périmètre du genre en Région bruxelloise.

Les Ordonnances communales traduisent ainsi une volonté conjointe de restaurer la sécurité et la qualité de vie dans le quartier. La zone de police est chargée de leur mise en œuvre. Durant les quinze premiers jours, une phase de communication et de sensibilisation sera menée auprès des établissements concernés dans le périmètre, avant le déploiement complet des contrôles.

Contact Presse :

Collaboratrice du Bourgmestre - Murielle Deleu

T 02 220 25 85 - G 0499 58 83 40 - mdeleu@sjtn.brussels

Service Communication - Marie-France Adnet

T 02 220 25 36 - mfadnet@sjtn.brussels